SYNTHESE DES ACTIONS DE LA CELLULE DE LUTTE CONTRE LE COMMERCE ILLICITE EN 2006, 2007, 2008, ET 2009.

I. ETAT DES LIEUX

A. LES PRODUITS CONCERNES.

Les produits les plus touchés par le commerce illicite se regroupent par type de délit. Les produits subissant la contrefaçon, ceux issus de la contrebande et ceux faisant l'objet de fraude douanière. Sans être exhaustif, on peut citer :

- Les logiciels et les œuvres de l'esprit,
- Les pièces détachées,
- Les produits électroménagers et électroniques,
- Les produits pharmaceutiques et produits cosmétiques,
- les produits de grande consommation (savon de toilette, parfums, pâtes alimentaire, pâtes dentifrices, les bougies,…)
- Les bonbons et les produits de confiserie,
- Les cahiers,
- Les allumettes,
- Les stylos à bille,
- Les tissus et produits textiles,
- Les piles électriques,
- Le sucre,
- Produits pétroliers,
- Les liqueurs et vins,
- Les cigarettes,

B. LES MANIFESTATIONS

1. Sucre

Le sucre subit, très généralement, les effets du commerce illicite en terme de contrebande et de fraude sur les emballages.

En effet, le sucre étranger entre en contrebande au Cameroun via le Nigeria. Par ailleurs on note le reconditionnement de ce sucre de contrebande dans les emballages de la compagnie camerounaise SOSUCAM.

Conséquences

Dans le grand nord, les pertes subies par SOSUCAM étaient par exemple estimées à plus de 60% du chiffre d'affaire en janvier et 65% en février 2005. La principale manifestation du phénomène est l'entrée massive du sucre de contrebande au Cameroun et la contrefaçon des emballages de SOSUCAM. Cela entraîne une mévente du sucre camerounais. D'où les chiffres suivants :

- La perte de **4 082 Millions** sur le chiffre d'affaires de SOSUCAM, soit 11 %. Cela entraîne une perte pour l'Etat de l'ordre de **2 331 Millions** FCFA en Droits de Douane, IS, Précompte s/vente, et TVA.
- Des effets induis, tels la perte de frais de transport pour CAMRAIL de près de 570 millions, la perte des frais de transit pour SDV pour près de 57 millions.

- 20 emplois perdus.

Au cours de l'année 2006, on a noté une accalmie liée aux actions menées tant par SOSUCAM que par l'Etat, ainsi que par la Cellule de lutte du GICAM. Ce qui a contribué à assainir l'espace et permis à SOSUCAM de remonter la pente au cours de l'année 2007.

2. Produits pétroliers

- Les pertes sont estimées à près de 10 000 m^3/mois correspondant soit un manque à gagner d'environ 800 Millions de francs CFA de taxes diverses pour l'Etat (frelatage des produits pétroliers légaux).
- Environ 20% des produits déclarés exportés, donc exonérés, sont revendus sur le territoire national.
- Dans les provinces du nord et de l'extrême nord, le carburant de contrebande est vendu dans toutes les rues des différentes villes. Il entre essentiellement par la frontière avec le Nigéria. Les quantités de carburant d'origine nigériane entrant dans ces 2 provinces du Cameroun sont estimées à près 5 410 m^3 par semaine. Les cargaisons entrent au Cameroun par citernes et par fûts et sont acheminées dans les différentes villes par bidons sur des motos, vélos voire à dos d'âne.

3. Piles électriques

Dans ce secteur, le commerce illicite se manifeste de la façon suivante :

- L'invasion des marchés par les produits asiatiques non marqués qui entrent par contrebande dissimulées dans d'autres marchandises,
- La contrefaçon de la marque fabriquée par PILCAM,
- La concurrence déloyale menée par certaines entreprises qui ne respectent pas les normes en vigueur. Entre 2006 et 2007, cette situation a eu pour conséquences :
  - La réduction des capacités de production,
  - La réduction des effectifs de plus de 100 personnes.
  - La baisse du chiffre d'affaires de l'entreprise **de l'ordre de 2 420 Millions FCFA** soit près de 10% de son chiffre d'affaire annuel.
  - Les pertes fiscales et douanières de consécutives à cette baisse d'activité sont de l'ordre de **392 millions de FCFA** non encaissés au cours de la même période.

4. Tissus et produits textiles

En ce qui concerne les produits textiles, la manifestation du commerce illicite est différente d'une région à une autre : l'éventail va de l'importation massive des produits à très bas prix aux imitations des pagnes évènementiels en passant par la minoration des valeurs des produits textiles importés légalement.

Globalement, la CICAM a enregistré en 2006 une baisse de son chiffre d'affaire de l'ordre de 41%, soit près de 5 milliards FCFA. Elle a réduit de 20% son personnel dont 200 employés au cours du seul mois de juin.

5. Stylos à bille

Certains opérateurs importent des stylos contrefaits de marque « Bic », marque protégée à l'OAPI. Les stylos contrefaits arrivent au Cameroun essentiellement par le port de Douala. Les 7 types de contrefaçons de stylos répertoriés vont de la forme au nom de marque en passant par le logo.

Depuis 2007, les actions sur le terrain ont tout de même permis d'assainir le marché et contribué à une recapitalisation de la société ICRAFON.

6. Allumettes

Certaines importations d'allumettes ne respectent pas toujours la réglementation en vigueur sur le marquage : cas de la marque « indoka ».

Ce phénomène a fait perdre à UNALOR plus de la moitié de son chiffre d'affaires entre 2005 et 2006 ainsi la réduction de moitié de ses effectifs.

7. Cahiers

Le marché des cahiers est caractérisé par des importations massives, très souvent sous-évaluées. Certains des cahiers importés ne respectent pas toujours la règlementation qui exige le marquage « vente au Cameroun ».

Ce phénomène a conduit SAFCA, la principale entreprise locale de fabrication de cahiers, à perdre près de la moitié de son chiffre d'affaires qui est passé de 4,3 milliards FCFA en 2002 à moins de 2,7 milliards FCFA en 2006. En même temps, les effectifs ont été réduits de moitié, passant de 150 personnes en 2001 à 60 en 2006.

8. Bonbons et les produits de confiserie.

On note un envahissement du grand Nord par les produits d'origine asiatique et sud-américaine qui transitent par le Nigeria et entrent par le Nord à des prix en deçà du prix du sucre (matière première du bondon à 80%) sur le marché international. Ces sous-évaluations des importations se font pour près de 50% des prix réels. CHOCOCAM, a par conséquent, perdu environ 12% de son chiffre d'affaires.

Près de **1 milliard** de pertes fiscales sont en effet enregistrées par l'Etat en 2007 du fait de la fraude sur les produits de confiserie.

9. Produits de grande consommation (savon de toilette, pâtes alimentaires, farine, pâtes dentifrices…)

Pour la farine et les pâtes alimentaires, les pertes liées à l'activité frauduleuse se résument come suit :

- Pertes de 30% des parts de marchés,
- Près de 6 milliards FCFA de baisse du chiffre d'affaires dans le secteur meunier,
- Perte de près de 350 emplois.

10. **Pièces détachées.**

Au Cameroun, près de 70% de ces pièces de rechange automobiles sont contrefaites. La provenance de ces pièces détachées est diversifiée : DUBAÏ, NIGERIA, JAPON, CHINE, INDONESIE, NIGERIA et parfois divers pays d'Europe. Celles les plus vendues sont les éléments de filtration, d'allumage et de freinage.

Les réseaux de vente de ces pièces sont le plus souvent organisés autour des petites boutiques qui ne présentent pas un gros stock et tiennent plusieurs registres parallèles de vente.

11. Logiciels et les œuvres de l'esprit.

Ici la contrefaçon est plus complexe car ce sont des produits immatériels. Une grande partie des logiciels est contrefaite à travers internet et représente près de 84% du marché.

Quant aux œuvres de l'esprit, près de 90% d'entre elles sont piratées, ce qui représente près de 8,4 milliards de FCFA de pertes fiscales et douanières pour l'Etat par an.

12. Cigarettes

Près de 29% des ventes de cigarettes sont issues de la contrebande. La société BAT qui couvre près de 85% du marché intérieur des cigarettes est la principale victime du phénomène de contrebande qui passe par les frontières avec le Nigéria.

Cette entreprise a enregistré une perte de près de 3 milliards FCFA pendant que les pertes fiscales et douanières se chiffrent à près de 4 milliards FCFA au cours de l'exercice 2006

C. LES PISTES.

1. Par le port de Douala

A la principale entrée des marchandises qu'est le port de Douala, le commerce illicite se manifeste beaucoup plus par la fraude douanière qui consiste à tromper la vigilance des douaniers sur la valeur, les positions tarifaires, la destination et la nature des marchandises déclarées. Dans certains cas, les valeurs des marchandises sont minorées afin de réduire les droits de douane à payer. Il existe aussi des cas de dissimulation de certaines marchandises qui ne sont détectées que par le scanner.

2. Par la frontière avec les pays voisins

a. Zones du grand nord

La frontière avec le Nigeria constitue la plus grande entrée terrestre qui permette aux contrebandiers d'acheminer les produits issus de la contrebande. Dans les provinces du nord et de l'extrême nord, le carburant de contrebande est vendu dans toutes les rues des différentes villes. Il entre essentiellement par la frontière avec le Nigéria. Les quantités de carburants d'origine nigériane entrant des ces 2 provinces de contrebande sont estimées à près 5 410 m^3 par semaine. Ces cargaisons entrent par citernes et par fûts et sont acheminés dans les différentes villes par bidons sur des motos, vélos et dos d'âne. Ce qui démontre à suffisance l'ampleur du phénomène.

Par ces frontières poreuses transitent aussi des produits comme la farine, les produits cosmétiques, les appareils électriques et d'autres produits de grande consommation. La présence de certains de ces produits étrangers s'explique par la difficulté d'approvisionnement à partir des villes du sud à cause du manque d'infrastructures routières.

Ici, les marchandises sont dédouanées par moyens de transport, toute fouille n'étant pas envisageable.

b. Zones frontalières côtières.

Dans ces zones caractérisées par de nombreuses criques, les produits de contrebande sont identifiables par leur origine européenne. En effet, la Guinée Equatoriale ayant des facilités d'importation d'Espagne, les produits de ce pays européen entrent en Guinée Equatoriale avec des droits de douane à taux préférentiels. Ces mêmes produits entrent au Cameroun en payant de façon forfaitaire des droits de douane sans aucun lien avec la valeur de la marchandise (essentiellement des vins, des produits alimentaires et des produits cosmétiques).

3. Marché intérieur

A l'intérieur du pays, certains produits font l'objet de frelatage, de contrefaçon et de piratage par de petits contrefacteurs qui ne disposent pas de grands moyens. Ainsi, les liqueurs, les savons, l'eau, les CD, font l'objet de contrefaçon dans certains quartiers. Les procédés relèvent essentiellement de la récupération des emballages, des boites et autres bouteilles qui servent au conditionnement de produits d'origine douteuse.

II. QUELQUES ACTIONS MENEES :

Face à ce fléau, des mesures concrètes ont été prises tant par les pouvoirs publics que par les entreprises du secteur privé à travers la Cellule spécialisée du GICAM.

A. Actions de répression :

Depuis 2005, des « opérations coup de poing » ont été menées sur le terrain, dans les marchés et au port de Douala avec le concours de la Cellule et quelques fois dans le cadre des brigades mixtes provinciales, notamment :

- La saisie de plus de 765 cartons de piles de contrebande dans les marchés MBOPPI à Douala et dans les provinces du Nord et Extrême Nord,
- La saisie de près de 1500 cartons de cigarettes de contrefaçon en avril 2005,
- La saisie de plus de 2 000 pagnes à Gashiga (Nord),
- La saisie de plus de 5400 litres de carburant et de 5000 litres d'huile de moteur de contrebande au nord en septembre 2004.
- La saisie en octobre 2005 d'un autre containeur 20 pieds avec près de 13 000 pagnes en provenance d'Asie
- La saisie de 3 conteneurs de produits de confiserie suivie de redressement et d'amende,

- La saisie au port de Douala de plusieurs centaines de cartons de savon contrefaits de marque « pharmapur »,
- La saisie au Port de Douala d'un TC 40 de plus de 1740 cartons d'allumettes « UNALOR », en provenance d'Asie.
- La saisie au Port de Douala, en avril 2009 de deux TC 40 de bougies de contrefaçon d'origine chinoise.

✓ **<u>Stylos à bille</u>** (contrefaçon de « bic »)

o Une opération a été menée dans un magasin privé suivant la procédure de saisie contrefaçon et plus de 900 000 stylos ont été saisies en juin 2006.

o 30 cartons (60 000 stylos) saisis en mai 2007, par la douane dans les magasins d'un importateur de stylos de contrefaçon et entreposés dans les magasins de la douane.

o 1 280 000 stylos saisis par la douane au scanner en septembre 2008. (30 cartons)

o 35 000 stylos saisis dans les marchés de Yaoundé en sept 2008

o 3 250 000 stylos saisis par la douane au scanner le 15 octobre 2008. (TC 40)

✓ **Cahiers**

Au port de Douala, en août 2007, 13 conteneurs de cahiers importés ont été saisis et frappés d'amende après avoir subi un redressement conséquent, pour des raisons de non-marquage et de minoration des valeurs.

B. <u>Actions de sensibilisation et de formation:</u>

o **Echanges d'informations** avec la douane et participation aux opérations de vérification sur les produits importés:

o **Echanges constructifs avec :**

- la SGS (collaboration dans le cadre du Comité *ad hoc* de coordination des opérations de lutte contre la fraude, la contrebande et la contrefaçon)
- la Division de la protection du consommateur et celle de la répression des fraudes du MINCOMMERCE,
- le Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique sur les questions de normes
- la DOUANE (protocole de collaboration, veille sur les importations).

✓ **Réflexion et échanges** sur l'efficacité du *Comité ad hoc* de coordination des opérations de lutte contre la fraude, la contrebande et la contrefaçon et sur le projet d'instauration de vignette sur certains produits locaux et importés,

✓ **Incitation à l'harmonisation du transit vers la RCA** et relèvement de la valeur en douane pour certains produits exportés (allumettes)

✓ **Proposition de consolidation de la collaboration avec la SGS**.

✓ **Echanges et Propositions** de mise à jour de la base juridique et des textes règlementaires

- ✓ **Sensibilisation et formation des douaniers à travers des s**éminaires douaniers sur la fraude et la contrefaçon, (19 Avril 2006 à Douala, 18 avril 2007 à l'unité scanner du port de douala, **10-12 déc 07 à Douala, 30 avril 2008 à Limbé.**
- ✓ **Descente sur le terrain pour étude dans des zones à risques**

III. QUELQUES STATISTIQUES

Suivant le rapport du GICAM sur le phénomène de contrebande dans les 3 régions septentrionales du pays, le carburant à lui seul entraîne une perte de près de 13 milliards FCFA (**12 985 824 000 FCFA**) de chiffres d'affaire par mois. Ce qui induit une perte en recettes fiscales de l'ordre de 5 milliards FCFA. Annuellement c'est près de **156 milliards FCFA** perdus pour les distributeurs des produits pétroliers et plus de **60 milliards FCFA** aux caisses de l'Etat.

Récapitulatif des pertes annuelles évaluées en Millions de FCFA pour l'année 2007.

Entreprises	PERTES		
	Pertes en Chiffre d'Affaires	Pertes d'emplois	Pertes en Droit de douane et Taxes
BAT (cigarettes)	1 586	54	2 937
CAMI (pièces détachées)	1 050	10	3 330
CHOCOCAM (produit confiserie Bonbons)	1 800	-	1 300
CIMENCAM (ciment)	7 300	21	-
GPP (carburant)	156 000	5	15 000
ICRAFON (stylos "bic")	515,780	2	30
LA PASTA (pâtes alimentaires)	3 900	-	407
PANZANI (pâtes alimentaires)	1 200	-	815
SOSUCAM (sucre)	4 082	20	2 330
SAFCA (cahiers)	1 100	100	350
TSEKENIS	358	-	206
UNALOR (allumettes)	1 200	-	-
SIPLAST (produits plastiques)	800	25	1 000
NESTLE (laits et derivés)	1 200	-	15
BIOPHARMA (produits cosmétiques)	190		97,6
TOTAL	**183 481,78**	**237**	**72 817,6**

Source : Enquêtes GICAM

D'après ce tableau, les pertes sont évaluées à près de **73 milliards de FCFA** (taxes et droits de douane pour l'Etat) près de **184 milliards de FCFA** pour les entreprises concernées (chiffres d'affaires). Les emplois supprimés étant évalués à 237.

IV. QUELQUES PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

1. Solutions juridiques, judiciaires et légales.

❖ Mise à jour de l'arrêté N° 00031 /MINCOMMERCE/MINFI du 28 septembre 2005, qui est la mise à jour de l'arrêté N° 012/MINDIC/MINFI du 18 FEV 1993 **instituant l'estampillage et le marquage de certains produits importés**.

❖ Application stricte des textes existants notamment.

- o Loi N0 96/11 du 05 août 1996, **relative à la normalisation**.
- o Décision N° 03685/MINEFI/CAB/ du 06 NOV 2000 **portant institution des valeurs de référence** pour la taxation de certains produits textiles importés au Cameroun.
- o Note interne à la douane sur les valeurs de référence et la base de dédouanement des produits en provenance d'Asie,

❖ Renforcement de la base légale permettant à la douane de détruire les articles de contrefaçon saisis

❖ Création des « couloirs de produits » et des corridors sécurisés de transit

2. <u>Solutions dissuasives</u>

❖ Relancer les activités du Comité *ad hoc* de coordination des opérations de lutte contre la fraude, la contrebande et la contrefaçon et multiplier les « opérations coup de poing »,

❖ Détruire systématiquement les articles de contrefaçon saisis,

❖ Poursuivre systématiquement tous les contrevenants devant les tribunaux,

❖ Punir de façon exemplaire les auteurs et leurs complices,

❖ Intensifier la sensibilisation:

3. <u>Solutions structurelles</u>

❖ Renforcer les moyens de lutte des douaniers,

❖ Renforcer et moderniser les méthodes de ciblage et d'analyse de risques,

❖ Renforce la collaboration entre les propriétaires des marques et l'administration des douanes,

❖ Doter le comité *ad hoc* d'un budget conséquent (exemple : affectation d'un pourcentage des retombées du décret n° 96/217/PM du 02 avril 1996 modifiant certaines dispositions du décret 94/240/PM du 27 mai 1994, **fixant le mode de répartition du produit des amendes et confiscations pour infraction au code des douanes**),

❖ Rentabiliser le scanner en redéfinissant la méthode de ciblage des conteneurs qui y passent.

❖ Prévenir en amont en utilisant les manifestes des bateaux pour détecter les fraudes,

❖ Multiplier les scanners dans les au port de Douala et étendre son installation dans d'autres villes,

❖ Harmoniser les méthodes d'évaluation en douane dans toutes les localités,

❖ Promouvoir et encourager les entreprises à la protection de leurs modèles et marques à l'OAPI.

V. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Au regard de ce qui précède, le commerce illicite constitue une véritable gangrène pour l'économie. Des actions de fond sont ainsi nécessaires, afin d'en réduire les effets.

Sur la base des actions déjà engagées, les relations entre la douane et les entreprises se sont améliorées car, de plus en plus, la douane fait appel à la Cellule de lutte du GICAM et aux entreprises membres de ladite Cellule afin de les édifier sur certains cas de fraude et de contrefaçon au Port de Douala. C'est la preuve que le partenariat douane/entreprises s'est fortement renforcé et donne lieu à de plus en plus de saisies.